



Association Loi 1901

Saint Arnoult en Yvelines, le 6 juin 2026

Monsieur Philippe TABAROT
Ministre chargé des transports
246, boulevard Saint Germain
75007 Paris

Monsieur le Ministre,

Ce mercredi 3 juin 2026 nous avons été reçus par votre collaboratrice, Madame Eléonore DERVIEUX, Conseillère budgétaire et Infrastructures routières.

Cet entretien fut satisfaisant dans sa forme et par l'échange auquel il a donné lieu.

Il n'a cependant pas permis d'avoir les réponses attendues, car votre collaboratrice n'était pas mandatée pour répondre aux questions que nous vous avons posées dans notre courrier du 27 octobre 2025.

Permettez-nous de les reformuler à la lumière du rapport Ambition-France-Transports et de l'adoption par le Sénat du projet de loi cadre sur les transports.

En effet, ce rapport constate que « *1/3 des français ont renoncé à une activité professionnelle en raison de l'insuffisance de l'offre de transports* ». A de multiples reprises il recommande de « *renforcer les liaisons entre le cœur des métropoles et leurs périphéries* » ou de « *baisser significativement le prix des péages pour les trajets domicile travail* ». Est-ce des promesses pour dans 10 ans ou des recommandations applicables dès aujourd'hui ?

Quelles dispositions le gouvernement compte-t-il prendre pour répondre aux difficultés des mobilités quotidiennes actuelles entre le cœur des métropoles et leurs périphéries quand celles-ci sont desservies par des autoroutes concédées - donc à péage - et souvent démunies en transports collectifs ?

Envisage t-il de remédier à l'inique disparité territoriale dans l'accès aux autoroutes A10 et A11 franciliennes en supprimant, dès maintenant, le péage sur ces tronçons ?

Va-t-il redistribuer aux usagers une partie des 40 milliards de surrentabilité des sociétés concessionnaires que l'Etat leur a abusivement octroyé ?

Les débats parlementaires et gouvernementaux portent beaucoup sur l'avenir des concessions autoroutières, mais semblent oublier le présent. Les usagers veulent des mesures dès maintenant en raison de l'érosion accélérée du pouvoir d'achat des familles, notamment de celles captives des autoroutes concédées pour leurs mobilités quotidiennes.

Par ailleurs, nous nous permettons d'attirer votre attention sur le fait que l'acceptabilité de la future politique autoroutière dépendra pour une part de la façon dont l'Etat gèrera la fin des concessions. Si, à l'issue des contrats actuels, il s'avèrait qu'il a été impossible d'introduire un minimum d'intérêt général dans le système actuel il sera très difficile de justifier sa prolongation.

Si, malgré tout, la reconduction d'un tel système devait néanmoins être décidée, nous demandons que l'Etat s'engage simultanément à ce que les autoroutes péri urbaines entourant les grands centres métropolitains y échappent.

Monsieur le ministre, voici donc quelques unes des questions concrètes que vous posent les usagers des autoroutes péri urbaines concédées.

Dans l'attente de vos réponses, veuillez croire, Monsieur le Ministre, à nos sentiments les plus dévoués.



Jean Claude LAGRON
Président d'A10 GRATUITE